



Conseil municipal du 9 mars 2026 à 20h30
Salle du conseil Chavagnac
COMPTE RENDU ET DÉCISIONS

Présents : Monsieur Jean-Marie CHANQUOI, Monsieur Jean-Claude SERRE, Monsieur Jean-Claude LAVAL, Monsieur Michel TOCHEPORT, Monsieur Christophe FRERE, Monsieur Alain VEDRENNE, Monsieur Cyril BOQUIER, Madame Sylvie LAGRANCOURT, Madame Cécile LAVAL, Monsieur Stéphane GARGAUD, Monsieur Alain TAVET, Madame Corinne ROUSSEL, Madame Catherine LAFORGUE, Aurélie BERRIER

Membres excusés ayant donné mandat de vote : Madame Annie MARTY (a donné pouvoir à Madame Catherine LAFORGUE)

Absentes excusées : Madame Nadège VILLEMUR, Madame Kristel THIRRION, Madame Anne-Sophie MONTENERO,

Absente non excusée : Madame Céline SELVES,

Secrétaire de séance : Madame Catherine LAFORGUE

1- Vote CFU 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L2222-3 et L 1612.12 alinéa 6

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget principal ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal :

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques.

A l'issue de cette présentation et hors présence de M le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents :

I - INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHETIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER- VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	664 031,37	491 825,81	1 155 857,18
	Recettes réalisées (1)	B	162 204,37	577 077,24	739 281,61
	Restes à réaliser	C	85 136,93	0,00	85 136,93
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	608 409,76	623 321,95	1 231 731,71
	Dépenses réalisées (1)	E	229 713,51	451 602,40	681 315,91

	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde réalisation de l'exercice (+/-)	G=B-E	- 67 509,14	125 474,84	57 965,70
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	- 55 621,61	131 496,14	75 874,53
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G+H	- 123 130,75	256 970,98	133 840,23
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	85 136,93	0,00	85 136,93
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	- 37 993,82	256 970,98	218 977,16

-Approuve le Compte Financier Unique (CFU) 2025 du budget principal

- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

➤ **affectation résultat 2025 sur BP 2026 commune**

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice précédent, en section d'investissement ou de fonctionnement du budget primitif de l'année suivante.

Présente à cet effet du Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la Commune :

Section de fonctionnement :

- Un excédent de fonctionnement de **259 970,88 €** qu'il propose d'affecter au budget primitif **2025** de la commune de la façon suivante :
- **218 977,16 €** au compte **002** en recettes de fonctionnement
- **37 993,82 € au compte 1068 en recettes d'investissement**

Section d'Investissement :

- Un déficit d'investissement de **123 130,75 €** qu'il propose d'affecter au compte **001** en dépenses d'investissement.

Après avoir entendu le rapport du Compte Financier Unique (CFU)2025, statuant sur l'affectation du résultat 2025 de la commune

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **Décide d'affecter le résultat 2025 de la commune sur le budget 2025 tel que présenté.**

Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

2 -Vote subventions associations

Associations	Objets	Montants
Les p'tits loups	Fonctionnement	500,00 €
Gym du causse	Fonctionnement	100,00 €
Sté chasse Chavagnac	Fonctionnement	100,00 €
Sté chasse Grèzes	Fonctionnement	100,00 €

Associations	Objets	Montants
Lou-kk-Lou	Fonctionnement	150,00 €
Bibliothèque	Fonctionnement	100,00 €
Bibliothèque	Participation BDP	600,00 €
Association pour le patrimoine des Coteaux	Fonctionnement	100,00 €
Foyer rural de Grèzes	Fonctionnement	100,00 €
Foyer rural de Grèzes	Participation Coteaux'bus	600,00 €
Adpe	Fonctionnement	100,00 €
Coteaux comédie club	Fonctionnement	100,00 €
JA du Terrassonnais	Participation terres en fêtes	100,00 €
Resto du cœur	Fonctionnement	100,00 €
FC Ladornac	Fonctionnement	100,00 €
Les professionnels du bien être des coteaux	Fonctionnement	100,00 €
FNACA	Fonctionnement	50,00 €
Cristal FM	Fonctionnement	100,00 €
Ewanews	Fonctionnement	100,00 €

Constate que la présente délibération a été approuvée à 0 contre 1 abstention

14 pour.

3 -Présentation et vote budget 2026

➤ Fonctionnement dépenses et recettes

Dépenses			Recettes		
002	Déficit reporté	0,00	002	Excédent reporté	218 977,16
011	Charges à caractère général	177 885,00	013	Atténuation de charges	500,00
012	Charges de personnel	150 900,00	70	Produits des services	37 724,00
65	Autres ch de gestion courante	128 529,45			
66111	Intérêts	12 836,14			
68	dotation aux provisions	500,00	73	Impôts et taxes	280 000,00
67	Charges exceptionnelles	48,55	74	Dotations et participations	123 000,00
014	Atténuation de produits	3 000,00	75	Produits divers de gestion courante	40 331,65
022	Dépenses imprévues	0,00	76	Produits financiers	0,00
total opérations réelles		473 699,14	77	Produits exceptionnels	0,00
			78	reprise provisions budgétaires	500,00
023	Virement à la section d'investissement	226 762,67	total opérations réelles		482 055,65
042	transfert entre sections	571,00	042	transfert entre sections	0,00
668			722		
6811	amortissement immobilisations	571,00	777	amortissement subventions	
68	amortissement charges à répartir				
68	amortissement provisions budgétaires		79	transfert de charges	
043	opération d'ordre fonctionnement		043	opération d'ordre fonctionnement	
total opérations d'ordre		227 333,67	total opérations d'ordre		0,00
Total de la section		701 032,81	Total de la section		701 032,81

➤ Investissement dépenses et recettes

Dépenses		Recettes	
<i>Reprise des résultats</i>			
Déficit cumulé D001	123 130,75	Excédent reporté R001	0,00
		1068 Affectation du résultat	37 993,82
Restes à réaliser	0,00	Restes à réaliser	85 136,93
Sous total	123 130,75	Sous total	123 130,75

Nouvelles prévisions de l'exercice :

Prévisions opérations financières			
1641 remb capital emprunts bancaires	48 771,88	10222 FCTVA	20 000,00
168758 remb capital autres dettes	0,00	10223 Taxe d'aménagement	3 000,00
165 remb cautions loyers	2 192,00	165 encaisst cautions loyers	2 192,00
		don leg	0,00
020 dépenses imprévues	0,00	024 cessions d'immobilisations	
45,, opérations pour c/ tiers	0,00		
Prévisions opérations d'équipement			
école	10 000,00		
réhabilitation logement	116 000,00	DETR	48420,11
		région	13 500,00
		comcom	0,00
City stade	65 000,00	detr	10 518,10
	0,00	jeunesse et des sports	15 000,00
	0,00		0,00
voirie	80 000,00		
bâtiment	10 000,00		
défense incendie	10 000,00	comcom	5 000,00
mobilier	3 000,00		92 438,21
total dépenses réelles	344 963,88	total recettes réelles	117 630,21
040 transfert entre sections	0,00	040 transfert entre sections	571,00
1391 amortissement subventions	0,00	28 amortissement immobilisations	571,00
15 reprise provisions budgétaires		provisions budgétaires	
481 transfert de charges		481 amort. charges à répartir	
041 opérations patrimoniales		041 opérations patrimoniales	
total opérations d'ordre	0,00	total opérations d'ordre	571,00
		total recettes section invest.	241 331,96
		021 Virement de la section	226 762,67
		de fonctionnement	

Vote du budget principal 2026

Section de fonctionnement

Dépenses

699 324,93 €

Recettes

002 218 977,16 €
480 347,77 €

Section d'investissement

Dépenses

001 123 130,75 €

344 964,00 €

Recettes

RAR 85 136,93 €
382 957,82 €

Total budget 2026

Dépenses

1 167 419,68 €

Recettes

1 167 419,68 €

Constate que la présente délibération a été approuvée à 0 contre 1 abstention 14 pour .

4 - Acceptation fonds de concours versé par la Comcom (défense incendie)

- **Attribution d'un Fonds de concours par la Communauté de Communes dans le cadre de la mise en place de la défense extérieure contre l'incendie lieu-dit « Les Mothes »**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter le versement d'un fonds de concours par la Communauté de Communes correspondant à 50% des dépenses éligibles limitées à 8 000€ HT par opération et de l'autoriser à signer la convention d'attribution ci-jointe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le versement du fonds de concours de la Communauté de Communes d'un montant de 666,85 € ,
- **AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant au versement de ce fonds de concours.**

Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

- **Attribution d'un Fonds de concours par la Communauté de Communes dans le cadre de la mise en place de la défense extérieure contre l'incendie lieu-dit « Moulin Haut »**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'accepter le versement d'un fonds de concours par la Communauté de Communes correspondant à 50% des dépenses éligibles limitées à 8 000€ HT par opération et de l'autoriser à signer la convention d'attribution ci-jointe

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré:

- **ACCEPTE** le versement du fonds de concours de la Communauté de Communes d'un montant de 1 131,85 € ,
- **AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant au versement de ce fonds de concours.**

Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

5 -Fixation loyers nouveaux appartements 4 route des pins

Fixation des loyers mensuels hors charges des trois logements situés 4 route des pins selon les critères des logement conventionnés PALUCOM soit 6,61 euros le m2 (loyer plafond) ;

- loyer du T1 RDC Gauche (34 m2) deux cent vingt quatre euros et soixante quatorze centimes 224,74€ mensuel
- loyer du T1 RDC Droite (34 m2) deux cent vingt quatre euros et soixante quatorze centimes 224,74€ mensuel
- loyer du T3 Haut(68 m2) quatre cent quarante neuf euros et quarante huit centimes 449,48€ mensuel

Article 2- Fixation des charges locatives

Les charges récupérables telles que les ordures ménagères seront facturées en fin d'année selon le relevé du SIRTOM.

Article 3- Modalités de révision

Les loyers pourront être révisé annuellement selon l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE, conformément aux dispositions des baux signés.

Entendu l'exposé de Monsieur le maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la fixation des loyers et des charges
- **DIT** que cette recette sera inscrite au BP 2026
- **DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.**

Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

6 - Délibération modification statutaire SMAEP du PERIGORD EST

Vu l'ordonnance du 22 décembre 2022, numéro 2022-1611 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine,

Vu la loi numéro 2025-327 du 11 avril 2025, visant à assouplir la gestion des compétences eau et assainissement,

Vu la demande d'évolution sollicitée par les services de la Préfecture par courrier du 30 octobre 2025 pour la prise en compte du nouveau libellé de l'article L2224-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération en date du 28 janvier 2026 du S.M.A.E.P du PÉRIGORD EST, donnant une suite favorable à cette demande de modification statutaire,

Considérant que conformément à l'article 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ils convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente du S.M.A.E.P du PÉRIGORD EST la modification statutaire,

Considérant la notification de cette décision par le S.M.A.E.P du PÉRIGORD EST en date du 2 février 2026,

Propose de donner une suite favorable à cette modification statutaire,

Après avoir délibéré le conseil municipal,

- décide d'accepter la statutaire du S.M.A.E.P du PÉRIGORD EST
- autorise Monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

7 - Délibération approbation de l'adhésion de la Communauté de Communes du Grand Périgueux – éclairage public des ZAE au SDE 24

Monsieur le Maire, expose que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, par délibération en date du 26 septembre 2024, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat une compétence à la carte :

- la compétence, éclairage public des parcs d'activité (ZAE)

Le 7 janvier 2026, le Comité Syndical du SDE 24 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et le transfert de la compétence EP des parcs d'activité(ZAE) au SDE 24 dans le respect de l'état contradictoire accepté par les deux assemblées en date du :

- 11 décembre 2025 concernant le SDE24
- 18 décembre 2025, concernant la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux ,

Conformément aux dispositions visées à l'article L52 11–18 du Code Général Des Collectivités Territoriales, le Président du SDE 24, a notifié la décision du syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour des délibérer sur cet adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré le conseil municipal :

- à l'unanimité
- **APPROUVE** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au SDE 24

Constate que la présente délibération a été approuvée à l'unanimité.

8- adhésion SACEM

Monsieur le maire propose que la commune prenne une adhésion à la SACEM afin que les associations qui organisent des spectacles, soirée et autres animations ne soient pas obligées que prendre en charge ces frais. Nous sommes dans l'attente d'une date de rdv.